



ORGANISATION FRANÇAISE DES PSYCHOLOGUES
SPÉCIALISÉS EN NEUROPSYCHOLOGIE

Newsletter

Numéro 2 - Juillet 2014

Une OFPN naissante mais déjà en action !

« L'OFPN est à peine créée que déjà les commissions s'activent ! Leurs responsables élaborent des projets, diffusent des appels et coordonnent des groupes de travail. Votre enthousiasme à y répondre et vous y impliquer nous motive encore plus à poursuivre sur cette lancée. Un grand merci à vous ! Ce dynamisme nous incite aussi à communiquer sur les activités déjà accomplies et les projets lancés.

D'abord, un logo pour l'OFPN a été élaboré par une graphiste professionnelle, Janie Leprêtre (Elixirianne), grâce aux avis et propositions exprimés sur notre forum. Nous remercions toutes les personnes ayant contribué à ce choix qui, nous l'espérons, plaira au plus grand nombre.

Dans notre première newsletter, nous vous présentons les différentes commissions de l'OFPN. Nous vous informons également de la tenue, le 17 mai, de deux réunions entre universitaires et organisations professionnelles auxquelles l'OFPN avait été invitée. Celles-ci avaient pour but d'échanger sur la nomenclature des mentions de master d'une part et sur la gratification des stages d'autre part. Il était important que nous y soyons représentés *via* la commission **Formation Initiale** (voir pages 2-3), ces sujets étant particulièrement sensibles pour l'avenir de notre profession.

La commission **Réflexions sur les pratiques et visibilité de la spécialité** a de son côté participé à une consultation publique lancée par la Haute Autorité de Santé (HAS) concernant des recommandations sur le thème du TDAH (Trouble de Déficit de l'Attention Hyperactivité). L'OFPN tient à remercier vivement le groupe de travail qui a porté ce projet (cf. pages 4-5). Notre participation à ce type d'initiative augmente notre visibilité auprès des organismes publics. Nous avons d'ailleurs déjà été sollicités pour répondre, en septembre, à un autre appel de la HAS sur des recommandations pour l'évaluation de la conduite automobile après cérébrolésion.

Sommaire :

- Une OFPN naissante mais déjà en action ! (p.1-2)
- Nomenclature des masters et gratification des stages (p.2-3)
- Structure de base d'un index psychométrique (p.3)
- Contact établi avec les associations locales (p.4)
- Participation à une consultation publique de la HAS sur le TDAH (p.4)
- Revue : actualités et appel à communication (p.5)

Contact :

SITE INTERNET :
www.ofpn.fr

COURRIEL :
contact@ofpn.fr



Par ailleurs, les autres commissions de l'OFPN n'ont également pas chômé depuis deux mois. La commission **Formation continue** a débuté l'élaboration de fiches pratiques sur le financement de la formation continue. N'hésitez pas à les aider en partageant votre expérience (sur ce lien). La commission **Psychométrie** a aussi lancé son premier projet visant à constituer une trame de présentation et de synthèse des tests psychométriques puis à la mettre en application pour une première épreuve (voir page 3). Dans le même temps, la commission **Observatoire** s'est attelée à créer un formulaire d'adhésion afin de récolter des informations précises sur nos futurs membres. La commission **Liens avec les associations régionales et internationales** a quant à elle pris contact avec les différents regroupements français (cf. page 4). La commission **Revue** publiera bientôt le numéro 3 des *Cahiers de Neuropsychologie Clinique*, toujours en cours d'élaboration et vous attend pour participer au numéro 4 (voir page 5). Enfin, grâce à la commission **Internet** et Benoît Selingue en particulier, l'OFPN est désormais présente sur les réseaux sociaux. Nous vous invitons donc à suivre aussi notre actualité sur nos pages Facebook et Twitter.

Nous n'attendons plus que la publication de la déclaration de création de l'OFPN au Journal Officiel pour débiter les adhésions. Nous vous tiendrons évidemment informés dès que cela sera effectif.

A très vite ! Pour que vive la neuropsychologie clinique !

Sandrine Chicherie, présidente



Nomenclature des masters et gratification des stages

En mai dernier, la FFPP (Fédération Française des Psychologues et de la Psychologie) et l'AEPU (Association des Enseignants-Chercheurs de psychologie des Universités) ont invité l'OFPN à participer à deux réunions. L'OFPN y était représentée par Sandrine Chicherie et Dominique Cazin, respectivement présidente et co-président de l'association, ainsi que par Marie de Montalembert, responsable de la commission Formation initiale (FI). Etaient également présents les représentants de 14 universités, ainsi que ceux de plusieurs associations de psychologues.

La première réunion portait sur les nomenclatures en master de psychologie. Pour rappel, un nouvel arrêté définit cinq mentions pour notre discipline : (1) psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé, (2) psychologie sociale, du travail et des organisations, (3) psychologie de l'éducation et de la formation, (4) psychologie et (5) psychologie : psychopathologie clinique et psychanalytique (Arrêté du 4 février 2014). A l'issue de cette réunion, il est clairement apparu que ces cinq mentions étaient insatisfaisantes pour une grande partie de la communauté des enseignants chercheurs et des professionnels en psychologie. Cependant, la DGESIP (Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle), représentée

Contact :

RESPONSABLE :
Marie de Montalembert
CO-RESPONSABLE :
Sandrine Chicherie

COURRIEL :
formation.initiale@ofpn.fr





à cette réunion par Daniel Gaonac'h, conseiller scientifique, a laissé entendre qu'une évolution de l'arrêté était possible. Il a donc été décidé de créer un groupe de travail constitué d'un représentant par UFR (Unité de Formation et de Recherche) de psychologie et par association de professionnels. L'objectif est de faire une proposition commune de mentions à transmettre au ministère. Pour ce faire, des mots clés renvoyant aux différents champs théoriques et professionnels devront être élaborés (Schneider et Richaud-Droisy, 2014). L'OFPN participera à ce projet *via* la commission FI et sera représentée par Marie de Montalembert.

La deuxième réunion portait sur la gratification des stagiaires en psychologie. Ces derniers mois, le Sénat a débattu de cette question pour proposer une revalorisation du montant de la gratification de stage. Celle-ci a été adoptée par l'Assemblée Nationale le 26 juin dernier. Elle sera donc applicable en septembre 2015. Cette question de la gratification apparaît centrale pour tous, mais peu de solutions concrètes à leurs possibilités de financement ont été proposées. En outre, à ce jour, la circulaire qui permettait à la fonction publique territoriale et hospitalière d'être exemptées de la gratification n'a pas été reconduite pour la rentrée de septembre 2014. L'OFPN travaille sur ces questions et reste mobilisée pour soutenir toute initiative veillant à améliorer la place et la reconnaissance du stagiaire en psychologie.

Enfin, la commission FI a également envoyé un mail à l'ensemble des responsables des 22 masters de psychologie délivrant une formation en neuropsychologie. Ce message a permis de leur présenter les objectifs de l'OFPN et de leur indiquer notre volonté de travailler en collaboration avec eux. Peu de réponses ont été reçues à ce jour. Néanmoins, un nouveau contact sera réalisé début juillet afin de présenter les différents groupes de travail de la commission (gratification, livret de stage, guide pour les référents, critères d'adhésion, ...) et envisager avec ceux qui le souhaitent une collaboration active entre professionnels et universitaires.

Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master : voir lien.

Schneider, B. et Richaud-Droisy, H. (2014). Nomenclature des masters de psychologie : actualités et perspectives. *Fédérer*, 74, 12-14.

Structure de base d'un index psychométrique

Contact :

RESPONSABLE :

Virginie Biscay

CO-RESPONSABLE :

Amélie Ponchel

COURRIEL :

psychometrie@ofpn.fr

La commission Psychométrie lance son premier projet : constituer une trame de présentation et de synthèse (qui pourra ensuite être utilisée pour n'importe quelle épreuve) puis l'appliquer au Trail Making Test, outil célèbre s'il en est !

Plusieurs collègues d'horizons divers, travaillant auprès d'adultes ou d'enfants, futurs diplômés ou praticiens expérimentés, se sont proposés pour travailler sur ce nouveau projet de l'OFPN. Nous espérons pouvoir vous présenter bientôt le fruit de leur travail et par la suite proposer ce type de synthèse pour de nombreux autres outils.

Contact établi avec les associations locales

La commission LA (Liens avec les Associations) est l'interlocuteur privilégié des associations locales et internationales. Elle a établi un premier contact le 13 mai dernier avec 30 associations/regroupements, afin d'exposer les projets de l'OFPN. Il a été demandé à chacun d'entre eux de désigner deux référents pour faciliter les échanges. Une relance a été faite le 6 juin. A ce jour, soit un mois après la première prise de contact, 22 regroupements ont accusé réception du mail et plusieurs d'entre eux se sont montrés particulièrement motivés. Dans l'ensemble, les retours sont donc très positifs.

Les activités de la commission sont actuellement réparties autour de trois axes, constitués en groupes de travail autour des projets suivants :

- **Référencement et communication**, avec pour but d'établir et entretenir un lien entre les regroupements locaux et l'OFPN. Un échange avec les associations nationales de psychologues spécialisés en neuropsychologie dans d'autres pays est également prévu.
- **Mutualisation des travaux associatifs**, qui vise à mettre en place un système de référencement, de mise en commun et de valorisation des travaux réalisés localement.
- **Soutien à la création et au développement**, avec pour ambition de faciliter la création d'associations locales, en partageant expériences et documents. Un soutien technique et logistique aux associations déjà existantes sera également proposé.

Bien que quelques collègues se soient déjà spontanément proposés pour y participer, nous recherchons toujours des volontaires supplémentaires pour compléter les équipes. N'hésitez pas à proposer votre participation par mail à liens.associations@ofpn.fr.

Contact :

RESPONSABLE :

Grégoire Wauquiez

CO-RESPONSABLE :

Yaële Spirli

COURRIEL :

liens.associations@ofpn.fr

L'OFPN participe à une consultation publique de l'HAS sur le TDAH

Contact :

RESPONSABLE :

Hélène Vichard

CO-RESPONSABLE :

Virginie Biscay

COURRIEL :

reflexions.specialite@ofpn.fr

Dans le cadre de l'élaboration de recommandations de bonnes pratiques intitulées «*Conduite à tenir en médecine de premiers recours, devant un enfant ou un adolescent susceptibles d'avoir un trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité*», la HAS (Haute Autorité de Santé) a mené une consultation publique auprès de différents organismes, associations, professionnels et institutions en lien avec ces enfants. L'OFPN a décidé d'y participer et a mis en place un groupe de travail dans ce but, coordonné par la commission Réflexions sur les pratiques et visibilité de la spécialité. Nous remercions vivement Mayalen Bedecarrax, Pierre Leclef, Virginie Mattio, Gaëlle Rouyre et Sandra Suarez pour leur travail, ainsi qu'Antoine Arents, Jean-Pierre Becvort, Céline Briard, Karine Boursier et Amélie Ponchel pour leurs avis et relectures.

Après avoir lu le texte initial des recommandations, ainsi que l'argumentaire scientifique ayant servi à leur élaboration, nous avons pu proposer des modifications et apporter des compléments d'information. Les propositions que nous avons faites concernent surtout la place des psychologues auprès de ces patients et de leur entourage, sur le plan de l'évaluation comme de la prise en charge, en lien avec les autres professionnels. Le statut des neuropsychologues, pourtant cités dans ces recommandations, semblait mal connu et leur rôle pratiquement restreint à l'évaluation. Nous avons donc insisté sur notre rôle au moment du diagnostic, mais également dans le suivi de l'enfant et de sa famille, y compris en lien avec l'école et avons évoqué son rôle possible de coordinateur. Avec quelques références à l'appui, nous avons pu compléter les informations concernant l'intérêt des prises en charge cognitives et multimodales et avons introduit la notion d'interventions psychopédagogiques auprès des enseignants.

Nous espérons vivement que notre avis sera pris en compte afin que ces futures recommandations puissent refléter au mieux les besoins de ces enfants/adolescents et de leur entourage.

Le document soumis sera consultable de façon anonyme sur le site de la HAS.

Revue : actualités et appel à communication

Il y a quelques mois, le comité éditorial (CE) lançait un appel à communication pour un troisième numéro des *Cahiers de Neuropsychologie Clinique*. Des collègues ont répondu à cet appel en soumettant leurs articles. Depuis, l'équipe travaille avec acharnement sur ce contenu, soumis à des relecteurs qui permettent aux auteurs de retravailler leurs manuscrits pour vous proposer des articles de qualité. Ce numéro est encore en cours d'élaboration. Il sera publié cet été et portera sur la thématique des **stages**. En attendant de pouvoir découvrir ces articles, vous pouvez toujours télécharger les deux premiers numéros de la revue sur notre forum professionnel.

Par ailleurs, le CE a lancé un appel à communication pour le prochain numéro de la revue, qui portera sur la thématique de la **communication**. Peuvent entrer dans ce thème des articles sur les échanges ou la transmission d'informations au sein d'une équipe ou avec d'autres professionnels, les écrits du psychologue, l'utilisation des technologies et réseaux sociaux, l'information aux patients et leurs familles ou tout autre sujet. N'hésitez pas à soumettre dès à présent vos projets (correspondant ou non à la thématique centrale) à cahiers@ofpn.fr. Le CE attend vos propositions avant le **20 juillet 2014**. La date limite de soumission pour les articles complets est fixée au **14 septembre 2014**.

Enfin, rappelons que *Les Cahiers* sont votre revue. Si vous avez plaisir à en lire les articles, il faut, pour que la revue perdure, soumettre vos écrits, que ce soit pour communiquer sur votre pratique, partager votre expérience, vos connaissances, ou vos questionnements et réflexions. La publication d'un article peut être un projet enrichissant dans le cadre de vos temps FIR (Formation, Information, Recherche) ou équivalents et votre formation continue. C'est également un projet que vous pouvez mener avec votre stagiaire, votre équipe ou les membres de votre association par exemple.

Contact :

RESPONSABLE :

Amélie Ponchel

CO-RESPONSABLE :

Raphaëlle Amendola

COURRIEL :

cahiers@ofpn.fr

Comité de rédaction :

SECRETARIAT DE L'OFPN : Amélie Ponchel & Hélène Vichard